

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mars 2005

L'an deux mil cinq, le trente mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

M.D. Gautier, B. Boivin, P. Caumont, C. Nocque, I. Hard, D. Guéville, J.P. Belloncle, M.F. Davoult, J.L. Fort, M.Hauters, B. Legentil, G. Monnier, F. Pennamen.

Etaient absents :

D. Durand (pouvoir à P. Caumont), P. Janvier (pouvoir à B. Legentil), B. Joly (pouvoir à B. Boivin), S. Prigent, R. Renier.

Secrétaire de Séance :

P. Caumont

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Madame le Maire demande à rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Demande de travaux auprès du Syndicat Départemental d' Energie

## **1 – COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF 2004**

### **\* COMPTE DE GESTION 2004**

**05.02.11**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de l'exercice 2004 établi par Monsieur Le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

### **\* COMPTE ADMINISTRATIF 2004**

**05.02.12**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2004 aux conseillers municipaux. Monsieur Jean-Pierre BELLONCLE, doyen du conseil municipal, demande aux conseillers municipaux d'approuver les résultats du Compte Administratif 2004. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* approuve** les résultats cumulés du Compte Administratif 2004 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de + 559.731,49 € et un besoin de financement en investissement de – 178.922,95 €.

## **2 – TAXES COMMUNALES**

**05.02.13**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les bases d'imposition prévisionnelles et propose les nouveaux taux communaux pour l'année 2005. En effet, les charges versées au SIVOM de Montivilliers sous forme de fiscalisation directe peuvent être intégrées au produit fiscal communal selon le principe des vases communicants. Ainsi, les nouveaux taux communaux proposés seraient équivalents à la somme des taux communaux et intercommunaux, et seraient sans incidence sur le montant total des impôts locaux.

Les taux proposés sont pour la taxe d'habitation : 8,59 %, la taxe foncière – bâti : 20,46 %, la taxe foncière – non bâti : 40,02 %. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* décide** de fixer les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation 8,59 %
- Taxe foncière – bâti 20,46 %
- Taxe foncière – non bâti 40,02 %

### **3 – BUDGET PRIMITIF 2005**

#### **\* AFFECTATION DU RESULTAT**

05.02.14

Compte tenu des résultats dégagés au Compte Administratif 2004 et des restes à réaliser d'investissement de 2004 reportés en 2005, Madame le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement		=	559.731,49 €
Besoin de financement d'investissement	(A)	=	- 178.922,95 €
Reste à réaliser – recettes	(B)	=	476.826,00 €
– dépenses	(C)	=	706.602,00 €
Besoin de financement au compte 1068	(A+B-C)	=	- 408.698,95 €

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* décide d'affecter la somme de 408.698,95 € en section d'investissement (compte 1068), et d'inscrire en excédent de fonctionnement (compte 002) 151.032,54 € et en besoin de financement d'investissement (compte 001) 178.922,95 €.

#### **\* BUDGET PRIMITIF 2005**

05.02.15

Madame le Maire propose le Budget Primitif pour l'exercice 2005 équilibré à 1.326.276,00 € en section de fonctionnement et 1.889.859,00 € en section d'investissement. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* adopte le Budget Primitif 2005 présenté.

#### **\* REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIVOM**

05.02.16

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux la répartition des charges financières incombant à la commune de Saint Martin du Manoir pour la participation au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de Montivilliers. Le montant de la participation de la commune pour l'exercice 2005 s'élève à 27.625,00 €. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* décide d'inscrire au Budget Primitif 2005 le montant de la participation au SIVOM pour un montant de 27.625,00 €.

#### **\* REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIEGVHE**

05.02.17

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que la participation de la commune au SIEGVHE (Syndicat Intercommunal d'Équipement et de Gestion des Vallées du Havre Est) pour l'exercice 2005 s'élève à 39.864,01 € (dont 13.809,00 € pour le fonctionnement de la brigade de gardes champêtres). *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* décide d'inscrire au Budget Primitif 2005 le montant de la participation au SIEGVHE pour un montant de 39.864,01 €.

#### **\* REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIEGR- ST ROMAIN**

05.02.18

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que la participation de la commune au SIEGR (Syndicat Intercommunal d'Électrification rurale et de Gaz de la Région de Saint Romain de Colbosc) pour l'exercice 2005 s'élève à 478,61 €. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* décide d'inscrire au Budget Primitif 2005 le montant de la participation au SIEGR pour un montant de 478,61 €.

#### **\* ADHESION FLORYSAGE**

05.02.19

Madame le Maire présente la demande d'adhésion à l'organisme FLORYSAGE. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* décide d'adhérer à FLORYSAGE pour l'année 2005 et de cotiser à hauteur de 188,50 €. Les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2005.

### **4 – REGULARISATION D'ECRITURES**

05.02.20

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'une erreur semble s'être glissée dans les écritures comptables liées au remboursement de l'emprunt avant 1996. En effet, le montant restant dû de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2005 est 130.313,35 € et le compte de gestion fait apparaître à l'actif 132.268,45 €. Il convient donc de régulariser cette différence de 1.955,10 € par une opération d'ordre.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- \* *décide* de procéder à une opération d'ordre budgétaire :
  - dépense d'investissement au compte 1641 pour 1.955,10 €
  - recettes de fonctionnement au compte 778 pour 1.955,10 €.

## **5 – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **\* MISE AU NORMES ET REABILITATION DE LA CANTINE SCOLAIRE**

**05.02.21**

Madame le Maire et Monsieur Jean-Luc FORT, Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, présentent le projet de travaux de "MISE AUX NORMES ET REABILITATION DE LA CANTINE SCOLAIRE". En effet, les locaux étant assez anciens, ces travaux sont devenus indispensables afin de pouvoir continuer à préparer les repas sur place et être en conformité avec la réglementation en vigueur. Après avoir fait réaliser différentes études comparatives, le coût des travaux pour le projet retenu s'élève à 308 000,00 € HT (soit 368 368,00 € TTC). *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* *décide* de programmer l'opération ayant pour objet la "MISE AUX NORMES ET LA REABILITATION DE LA CANTINE SCOLAIRE" en 2005,

\* *autorise* Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération auprès du Conseil Général et auprès de l'Etat au titre de la DGE 2005.  
Les crédits sont inscrits au BP 2005.

### **\* MATERIEL POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

**05.02.22**

Madame le Maire et Monsieur Didier GUEVILLE, Adjoint à la jeunesse et aux sports, présentent aux conseillers municipaux le projet d'acquisition de matériel pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement. En effet, le Centre de Loisirs est organisé par la commune depuis 2002. Le matériel utilisé a été gracieusement donné par l'association communale Le Cerf Volant, qui organisait auparavant le Centre de Loisirs. Le matériel d'animation ou de rangement est cependant devenu obsolète ou, devant le nombre croissant de jeunes participants, en quantité insuffisante. Il est donc nécessaire de faire l'acquisition de matériel pour le Centre de Loisirs. Le coût de ces achats s'élève à 1.100,00 € HT. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* *autorise* Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subventions pour cette opération auprès du Conseil Général. Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2005.

### **\* REFECTION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

**05.02.23**

Madame le Maire et Monsieur Benoît LEGENTIL, conseiller municipal, présentent le projet de construction de sanitaires pour l'école élémentaire de Saint Martin du Manoir. Les locaux utilisés actuellement sont très anciens et peu adaptés, et il est désormais nécessaire de les remplacer. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* *autorise* Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subventions pour cette opération auprès du Conseil Général. Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2005.

### **\* TRAVAUX DE VOIRIE : RESTRUCTURATION DE CHAUSSEE - ROUTE D'ENITOT**

**05.02.24**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il devient urgent de régler le problème d'évacuation des eaux pluviales route d'Enitot, au droit de la propriété Mabire. A cette fin, il est proposé de faire réaliser des travaux de restructuration de la chaussée. Le coût des travaux s'élève à 13.485,00 € HT. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* *autorise* Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subventions pour cette opération auprès du Conseil Général. Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2005.

### **POINT SUPPLEMENTAIRE : DEMANDE DE TRAVAUX AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE**

**05.02.25**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le démarrage prochain des travaux route de la Forge, et la nécessité d'y prévoir l'extension du réseau d'éclairage public. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* *donne* son accord pour la réalisation de travaux route de la Forge, dans le cadre de la 21<sup>ème</sup> tranche d'éclairage public, pour un montant de 15.465,00 € et 7.840,00 € de participation à la TVA.

### **QUESTIONS DIVERSES**

▲ Madame Isabelle HARD, Adjointe à l'animation, remercie les bénévoles ayant participé à la chasse aux œufs samedi 26 avril, qui a rencontré un vif succès auprès des enfants.

La séance est levée à 22<sup>h</sup> 10.